



Conseil municipal Séance du 2 juillet 2020

Compte-rendu synthétique de séance

L'An deux mille vingt, le 02 juillet, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Romain Legrand, Madame Carolanne Langlois jusqu'à la délibération n°31, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger à compter de la délibération n°32

Secrétaire de séance :

Monsieur Ahmed Akkari

1 - Voeu concernant les bureaux de poste de Saint-Etienne-du-Rouvray

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Considérant que la crise sanitaire ne peut justifier une dégradation du service public postal à terme et que les amplitudes horaires du bureau de poste Carnot ont des incidences lourdes pour l'ensemble des usagers de la commune, le Conseil Municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray, réuni en séance le 2 juillet 2020, demande à la Direction Régionale de la Poste de rétablir sans délai les horaires d'ouverture en vigueur avant la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité le voeux, par 35 votes pour.

1 - Administration générale - Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 28 mai 2020

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Le Conseil municipal est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 28 mai 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

2 - Administration générale - Décisions du maire - Communication

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Le Maire informe le Conseil municipal qu'en vertu des délégations qui lui ont été accordées par les Conseils municipaux du 6 juillet 2017 et du 29 mars 2018 au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, il a pris les décisions suivantes :

- Vie associative - Subvention de fonctionnement 2020 - Association du centre social de la Houssière
- Vie associative - Subvention de fonctionnement 2020 - Amicale Châteaubriand Voves-Rouillé-Aincourt
- Vie associative - Subvention de fonctionnement 2020 - Anciens combattants et prisonniers de guerre - Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc (ACPG - CATM)
- Vie associative - Subvention de fonctionnement 2020 - Assistantes maternelles Arc en Ciel (AMAC)
- Vie associative - Subvention de fonctionnement 2020 - Les jardins ouvriers Europac
- Vie associative - Subvention de fonctionnement 2020 - Mouvement vie libre
- Vie associative - Subvention de fonctionnement 2020 - Les mordus de la pêche

- Vie associative - Subvention de fonctionnement 2020 - Association nationale des familles des fusillés et massacrés de la résistance française et de leurs amis
- Vie associative - Subvention de fonctionnement 2020 - Handisup Haute Normandie
- Vie associative - Subvention de fonctionnement 2020 - Comité de jumelage
- Vie associative - Subvention de fonctionnement 2020 - Amicale CNL Centre Normandie Lorraine
- Vie associative - Subvention de fonctionnement 2020 - Association pour le don de sang bénévole de la région rouennaise (ADSBRR)
- Vie associative - Subvention de fonctionnement - Mouvement pour le planning familial
- Vie associative - Subvention de fonctionnement 2020 - Chouette, on sort !
- Vie associative - Subvention de fonctionnement 2020 - Agir pour Becquerel
- Vie associative - Subvention de fonctionnement 2020 - Association nationale des cheminots anciens combattants (ANCAC)
- Vie associative - Subvention de fonctionnement 2020 - Compagnie le jardin des planches
- Atelier santé ville - Actions santé conduites par les associations - Attribution d'une subvention au Mouvement français Planning Familial
- Programmation du Contrat unique global 2020 - Subventions aux associations
- Affaires sportives - Subvention de fonctionnement saison 2020-2021 - Running club stéphanois 76
- Affaires sportives - Subvention de fonctionnement saison 2020-2021 - Judo club stéphanois
- Affaires sportives - Subvention de fonctionnement saison 2020-2021 - Fédération sportive et gymnique du travail
- Affaires sportives - Subvention de fonctionnement saison 2020-2021 - Karaté club Saint-Etienne-du-Rouvray
- Avenant à la décision du Maire n° 2020-01-1 : Régie d'avances : Équipement culturel "Le Rive gauche"
- Affaires sportives - Subvention de fonctionnement saison 2020-2021 - Association culturelle et sportive euro-chinoise (ACSEC)
- Affaires sportives - Subvention de fonctionnement saison 2020-2021 - Association stéphanoise de tennis de table
- Affaires sportives - Subvention de fonctionnement saison 2020-2021 - Club nautique stéphanois
- Affaires sportives - Subvention de fonctionnement saison 2020-2021 - La boule stéphanoise
- Affaires sportives - Subvention de fonctionnement saison 2020-2021 - Les Crazygirls
- Affaires sportives - Subvention de fonctionnement - saison 2020-2021 - Véloce club Rouen 76
- Affaires sportives - Subvention de fonctionnement - saison 2020-2021 - Le p'tit marcheur
- Affaires sportives - Subvention de fonctionnement - saison 2020-2021 - VTT club du Rouvray
- Affaires sportives - Subvention de fonctionnement - saison 2020-2021 - Acompte - Football club de Saint-Etienne-du-Rouvray

- Affaires sportives - Subvention de fonctionnement - saison 2020-2021 - Acompte - Club gymnique stéphanois
- Affaires sportives - Subvention de fonctionnement - saison 2020-2021 - Acompte - Club de tennis de Saint-Etienne-du-Rouvray
- Petite enfance - Subvention de fonctionnement - Association familiale de Saint-Etienne-du-Rouvray
- Réalisation d'un Contrat de Prêt PRUAM d'un montant total de 2 600 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction d'une médiathèque rue du Madrillet
- Conservatoire de musique et de danse - Demande de subvention 2020 - Direction régionale des affaires culturelles
- Conservatoire de musique et de danse - Demande de subvention 2020 - Département de Seine-Maritime
- Unicité - Indemnisation des usagers inscrits aux activités Sports - socioculturelles - Conservatoire - Animalins - Saison 2019/2020
- Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (Afigese) - Renouvellement Adhésion 2020
- Réseau français des villes Santé de l'OMS - Renouvellement adhésion pour l'année 2020
- Association départementale des Maires - ADM 76 - Renouvellement Adhésion 2020
- Acquisition d'une remorque de chantier pour l'euro symbolique
- Association des maires ville et banlieue de France - Renouvellement adhésion 2020

3 - Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

L'article L2121-8 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi "Notre" du 7 août 2015 prescrit l'élaboration d'un règlement intérieur pour les communes de 1 000 habitants et plus. Ce règlement intérieur doit être approuvé par le conseil municipal dans les 6 mois à compter de son installation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

4 - Conseil d'administration des collèges - Désignation des représentants de la ville

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Il s'agit de désigner les représentants de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray qui siégeront au Conseil d'administration des collèges de la ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 2 abstentions.

5 - Conseil d'administration des lycées - Désignation des représentants de la ville

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Compte tenu de ces dispositions, il est proposé de désigner les représentants de la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray qui siègeront au Conseil d'administration du lycée Le Corbusier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 2 abstentions.

6 - Finances communales - Compte de gestion 2019 - Budget principal de la Ville

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Le Compte de gestion pour l'exercice 2019 communiqué par Madame Christelle CASTILLO, Receveur municipal, reprend l'ensemble des mouvements comptables opérés entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

Concernant l'exécution du budget de l'exercice 2019, il y a lieu de constater que toutes les écritures ordonnancées reprises dans les comptes et les résultats figurant aux comptes de gestion sont identiques à ceux dégagés par les comptes administratifs se rapportant au même exercice.

Il est proposé d'adopter le compte de gestion 2019 du budget principal de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 2 abstentions.

7 - Finances communales - Compte de gestion 2019 - Budget annexe du Rive Gauche

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Le Compte de gestion pour l'exercice 2019 communiqué par Madame Christelle CASTILLO, Receveur municipal, reprend l'ensemble des mouvements comptables opérés entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

Concernant l'exécution du budget de l'exercice 2019, il y a lieu de constater que toutes les écritures ordonnancées reprises dans les comptes et les résultats figurant aux comptes de gestion sont identiques à ceux dégagés par les comptes administratifs se rapportant au même exercice.

Il est proposé d'adopter le compte de gestion 2019 du budget annexe du Rive Gauche.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 2 abstentions.

8 - Finances communales - Compte de gestion 2019 - Budget annexe de la Restauration municipale

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Le Compte de gestion pour l'exercice 2019 communiqué par Madame Christelle CASTILLO, Receveur municipal, reprend l'ensemble des mouvements comptables opérés entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

Concernant l'exécution du budget de l'exercice 2019, il y a lieu de constater que toutes les écritures ordonnancées reprises dans les comptes et les résultats figurant aux comptes de gestion sont identiques à ceux dégagés par les comptes administratifs se rapportant au même exercice.

Il est proposé d'adopter le compte de gestion 2019 du budget annexe de la Restauration municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 2 abstentions.

9 - Finances communales - Compte de gestion 2019 - Budget annexe lotissement Champ des Bruyères

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Le Compte de gestion pour l'exercice 2019 communiqué par Madame Christelle CASTILLO, Receveur municipal, reprend l'ensemble des mouvements comptables opérés entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

Concernant l'exécution du budget de l'exercice 2019, il y a lieu de constater que toutes les écritures ordonnancées reprises dans les comptes et les résultats figurant aux comptes de gestion sont identiques à ceux dégagés par les comptes administratifs se rapportant au même exercice.

Il est proposé d'adopter le compte de gestion 2019 du budget annexe lotissement Champ des Bruyères.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

10 - Finances communales - Compte de gestion 2019 - Budget annexe lotissement Seguin

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Le Compte de gestion pour l'exercice 2019 communiqué par Madame Christelle CASTILLO, Receveur municipal, reprend l'ensemble des mouvements comptables opérés entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

Concernant l'exécution du budget de l'exercice 2019, il y a lieu de constater que toutes les écritures ordonnancées reprises dans les comptes et les résultats figurant aux comptes de gestion sont identiques à ceux dégagés par les comptes administratifs se rapportant au même exercice.

Il est proposé d'adopter le compte de gestion 2019 du budget annexe lotissement Seguin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

11 - Finances communales - Compte administratif 2019 - Budget principal de la Ville

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Conformément à la réglementation en vigueur l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Le compte administratif est le compte qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Il s'agit de délibérer sur les comptes administratifs et arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour, 2 abstentions, 1 ne prend pas part au vote.

12 - Finances communales - Compte administratif 2019 - Budget annexe du Rive Gauche

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Conformément à la réglementation en vigueur l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif est le compte qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui représente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Il s'agit de délibérer sur les comptes administratifs et arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour, 2 abstentions, 1 ne prend pas part au vote.

13 - Finances communales - Compte administratif 2019 - Budget annexe de la Restauration municipale

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Conformément à la réglementation en vigueur l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Le compte administratif est le compte qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Il s'agit de délibérer sur les comptes administratifs et arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour, 2 abstentions, 1 ne prend pas part au vote.

14 - Finances communales - Compte administratif 2019 - Budget annexe lotissement Champ des Bruyères

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Conformément à la réglementation en vigueur l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif est le compte qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui représente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Il s'agit de délibérer sur les comptes administratifs et arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour, 2 abstentions, 1 ne prend pas part au vote.

15 - Finances communales - Compte administratif 2019 - Budget annexe lotissement Seguin

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Conformément à la réglementation en vigueur l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Le compte administratif est le compte qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Il s'agit de délibérer sur les comptes administratifs et arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour, 2 abstentions, 1 ne prend pas part au vote.

16 - Finances communales - Affectation des résultats de l'exercice 2019 - Budget principal de la ville

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats 2019 doivent faire l'objet d'une affectation. Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement, soit lors d'une décision modificative si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement. Il s'agit d'adopter les affectations de résultats de l'exercice 2019 du budget principal de la ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 2 abstentions.

17 - Finances communales - Affectation des résultats de l'exercice 2019 - Budget annexe du Rive Gauche

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats 2019 doivent faire l'objet d'une affectation. Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement, soit lors d'une décision modificative si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement. Il s'agit d'adopter les affectations de résultats de l'exercice 2019 du budget annexe du Rive Gauche

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 2 abstentions.

18 - Finances communales - Affectation des résultats de l'exercice 2019 - Budget annexe de la Restauration municipale

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats 2019 doivent faire l'objet d'une affectation. Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement, soit lors d'une décision modificative si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement. Il s'agit d'adopter les affectations de résultats de l'exercice 2019 du budget annexe de la Restauration municipale

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 2 abstentions.

19 - Finances communales - Affectation des résultats de l'exercice 2019 - Budget annexe lotissement Champ des Bruyères

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats 2019 doivent faire l'objet d'une affectation. Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement, soit lors d'une décision modificative si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement. Il s'agit d'adopter les affectations de résultats de l'exercice 2018 du budget annexe lotissement Champ des Bruyères.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

20 - Finances communales - Affectation des résultats de l'exercice 2019 - Budget annexe lotissement Seguin

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M14, les résultats 2019 doivent faire l'objet d'une affectation. Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement, soit lors d'une décision modificative si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement. Il s'agit d'adopter les affectations de résultats de l'exercice 2018 du budget annexe lotissement Seguin

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 2 abstentions.

21 - Finances communales - Budget primitif 2020 - Lotissement communal Seguin

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les dépenses et les recettes de l'exercice 2020.

Il s'agit d'adopter le budget primitif 2020 du lotissement Seguin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 2 abstentions.

22 - Finances communales - Subvention exceptionnelle - Budget annexe lotissement Seguin

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Le budget lotissement Seguin est un budget annexe dans lequel les opérations d'aménagement doivent obligatoirement être décrites dans une comptabilité de stocks spécifiques. Le budget principal de la ville peut librement subventionner son budget annexe lotissement Seguin pour équilibrer le budget primitif 2020.

Il s'agit de verser une subvention pour équilibrer le budget primitif 2020 du budget Seguin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 2 abstentions.

23 - Finances communales - Décision modificative n°1 - Budget principal de la Ville

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif à des ajustements comptables.

Il s'agit de la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 2 abstentions.

24 - Finances communales - Décision modificative n°1 - Budget annexe du Rive Gauche

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif à des ajustements comptables.

Il s'agit d'adopter la décision modificative n°1 du Rive Gauche pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 2 abstentions.

25 - Finances communales - Décision modificative n°1 - Budget annexe de la Restauration municipale

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif à des ajustements comptables.

Il s'agit d'adopter la décision modificative n°1 de la Restauration municipale pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 2 abstentions.

26 - Finances communales - Budget de la Ville - Décision modificative n°1 2020 - Modification des autorisations de programme et crédits de paiement

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Considérant que le projet de réhabilitation du quartier Madrillet - Château-Blanc répond à un investissement lourd et qui s'étalera sur plusieurs exercices, il apparaît opportun de réaliser un découpage par opération via une procédure d'AP/CP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour, 2 abstentions.

27 - Dotation de soutien à l'investissement local 2020 (DSIL 2020) - Demande de subvention

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Il s'agit d'autoriser le maire à solliciter l'Etat, au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local, à hauteur de 600 000,00 € dans le cadre de la construction d'un nouveau groupe scolaire secteur Sémard-Langevin-Curie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

28 - Dotation politique de la ville 2020 (DPV 2020) - Demande de subvention

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Il s'agit d'autoriser le maire à solliciter l'Etat, au titre de la Dotation Politique de la Ville, à hauteur de 600 000,00 € dans le cadre de la construction d'un nouveau groupe scolaire secteur Sémard-Langevin-Curie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

29 - Finances communales - Garantie d'emprunt pour un prêt d'un montant de 1 376 950 € - ICF Atlantique - Réhabilitation de 93 logements - Cité des familles

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Considérant la demande formulée par ICF Atlantique et tendant au financement de la réhabilitation de 93 logements situés cité des familles à Saint-Etienne-du-Rouvray, il s'agit d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt de 1 376 950 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

30 - Finances communales - Demande de remise gracieuse - Déficit de caisse régie de dépenses

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse du régisseur de la régie de dépense du centre Désiré, pour le déficit de 260,05 € qui a fait l'objet d'un ordre de versement le 4 mars 2020 et de procéder à l'apurement du déficit dans le cadre de cette remise gracieuse pour la somme constatée de 260,05 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

31 - Création d'une école - Acquisition d'un terrain rue Pierre Sémard à la SNCF

Rapporteur: Monsieur Moyse Joachim

Pour répondre à l'évolution des effectifs scolaires, générés par les projets de développement et de renouvellement urbains qui s'opèrent sur le quartier de la Cité des

Familles, il est proposé l'acquisition d'un terrain situé au carrefour des rues Pierre Sémard et des Bleuets auprès de la SNCF en vue de la réalisation d'un nouvel équipement scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

32 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois

Rapporteur: Madame Ravache Anne-Emilie

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à créer un poste d'assistant prévention au Département ressources et relations humaines, des postes de directeurs adjoints et animateurs 32h pour les Espaces éducatifs du Département des affaires scolaires et de l'enfance et un poste pour le SSIAD, supprimer un poste et en créer deux au Conservatoire à rayonnement communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

33 - Personnel communal - Plan de formation de la collectivité pour l'année 2020 - Communication

Rapporteur: Madame Ravache Anne-Emilie

Il s'agit de permettre à Monsieur le Maire de mettre en œuvre le plan de formation pour l'année 2020.

Ce plan de formation est présenté à titre d'information.

34 - Personnel communal - Recrutement de vacataires

Rapporteur: Madame Ravache Anne-Emilie

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des vacataires pour la période du 01/07 au 31/12/2020 dans le limite des enveloppes budgétaires allouées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

35 - Personnel communal - Régime des astreintes

Rapporteur: Madame Ravache Anne-Emilie

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le règlement des astreintes pour la

division des activités festives.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

36 - Personnel communal - Fixation des taux de rémunération pour la mise sous pli de la propagande électorale

Rapporteur: Madame Ravache Anne-Emilie

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à rémunérer les agents ayant effectué la mise sous pli de la propagande électorale au taux de 0,25 centimes l'enveloppe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

37 - Personnel communal - Versement de la prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid -19

Rapporteur: Madame Ravache Anne-Emilie

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à verser une prime exceptionnelle dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

38 - Personnel communal - Maintien de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et du régime indemnitaire en cas d'arrêt de travail COVID 19

Rapporteur: Madame Ravache Anne-Emilie

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à maintenir l'IFSE ou le régime indemnitaire en cas d'arrêt de travail pour motif de COVID 19 avec effet du 01/02/2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

39 - Prévention spécialisée - Financement 2020

Rapporteur: Madame Ravache Anne-Emilie

Au regard de la convention tripartite 2018-2021 signée entre la Métropole Rouen

Normandie, l'ASPIC et la Commune, il est proposé de verser à l'ASPIC la participation financière de la ville fixée à 52 000 € pour 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

40 - Prévention de la délinquance - Centre de supervision urbain- Demande de subvention au Fonds interministériel de prévention de la délinquance et au Département de Seine-Maritime

Rapporteur: Madame Ravache Anne-Emilie

Il s'agit d'autoriser Monsieur le maire à solliciter une subvention de 26 057 € HT au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ainsi qu'au Département de Seine-Maritime afin de remplacer le centre de surveillance actuel devenu obsolète par un véritable Centre de supervision urbain pour optimiser son fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la Majorité la délibération, par 34 votes pour, 1 vote contre.

41 - Prévention de la Délinquance - Programme de vidéo surveillance - Demande de subventions au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et au Département de Seine Maritime

Rapporteur: Madame Ravache Anne-Emilie

Il s'agit d'autoriser Monsieur le maire à solliciter une subvention de 64 000 € HT au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ainsi qu'au Département de Seine Maritime afin de renforcer la vidéo protection Wallon aux abords des établissements scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la Majorité la délibération, par 34 votes pour, 1 vote contre.

42 - Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) - Tarification 2021

Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal

Selon l'INSEE, le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2021 s'élève à +1,5 %. Il appartient à la collectivité de fixer, par délibération annuelle, les tarifs

applicables à la taxe locale sur la publicité extérieure avant le premier juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

43 - Affaires foncières - Les Bruyères 1 - Opération d'Habitat 76 - Transfert d'une parcelle à la Métropole Rouen Normandie

Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal

Il s'agit dans le cadre de la réalisation de l'opération les Bruyères 1 par Habitat 76, du transfert d'un délaissé du domaine public à la Métropole Rouen Normandie, à titre gratuit, en vue de son déclassement et rattachement aux parcelles privées riveraines.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

44 - Affaires foncières - Secteur Seguin - Cession terrain rue de Paris à la SACICAP du Calvados

Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal

Il s'agit dans le cadre de l'urbanisation du secteur Seguin, de céder un terrain situé rue de Paris à la SACICAP du Calvados moyennant le prix de 200 000€ HT, TVA et frais en sus pour l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

45 - Plan local d'urbanisme intercommunal - Instauration du permis de démolir

Rapporteur: Monsieur Le Cousin Pascal

Il s'agit suite à l'approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal, de renouveler de l'instauration du permis de démolir sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

46 - Affaires sportives - Subventions de fonctionnement aux associations - Saison 2020-2021

Rapporteur: Monsieur Bénard Edouard

il s'agit de verser une subvention de fonctionnement aux associations sportives ayant

remis un dossier complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

47 - Affaires sportives - Amicale sportive Madrillet Château-Blanc - Convention d'objectifs 2019-2022 - Acompte 2020/2021

Rapporteur: Monsieur Bénard Edouard

Il est proposé de procéder au versement d'un acompte correspondant à 70 % du montant de la subvention 2020/2021 votée au budget soit 19 810 € à l'Amicale sportive Madrillet Château-Blanc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

48 - Affaires sportives - Subventions aux associations - Subvention affectée à la formation

Rapporteur: Monsieur Bénard Edouard

Il s'agit de verser une subvention affectée à la formation des bénévoles à deux associations :

- 750 euros pour Le club de Full contact stéphanois pour accompagner deux bénévoles dans leur formation au brevet de moniteur fédéral,
- 340 euros pour le club Agglo sud volley ball 76 pour accompagner 4 bénévoles dans leur formation de jeunes arbitres et de tenue de feuille de marque, mesures obligatoires lors des matchs de championnats.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

49 - Affaires sportives - Subventions aux associations - Aide à l'encadrement 2020/2021

Rapporteur: Monsieur Bénard Edouard

Il s'agit de verser une subvention d'aide à l'encadrement aux associations suivantes :

- 11 400 € pour le Football club de Saint-Etienne-du-Rouvray
- 12 200 € pour l'Amicale sportive Madrillet Château-Blanc
- 10 900 € pour le Club gymnique stéphanois
- 7 600 € pour le Club de tennis de Saint-Etienne-du-Rouvray

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

50 - Affaires sportives - Union sportive stéphanaise handball - Subvention exceptionnelle

Rapporteur: Monsieur Bénard Edouard

Il s'agit de verser un subvention exceptionnelle de 500 € à l'Union sportive stéphanaise handball afin d'investir dans un tableau de score, qui dispose d'un affichage du chronomètre ainsi qu'un compteur, pour assurer les matchs dans les meilleures conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

51 - Vie associative - Subvention de fonctionnement 2020

Rapporteur: Monsieur Bénard Edouard

Il s'agit de verser une subvention de fonctionnement pour l'année 2020 à cinq associations en ayant fait la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

52 - Vie associative - Subventions exceptionnelles aux associations

Rapporteur: Monsieur Bénard Edouard

Il est proposé d'accorder un subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

- 576,00 € à l'association les mordus de la pêche, compte tenu de son implication dans la préservation de notre environnement local et des charges financières générées pour l'entretien de l'étang de la Cotonnière,
- 300,00 € à l'association Appassionato pour son implication dans la transmission culturelle et musicale et les charges financières générées par la fête organisée à l'occasion des 20 ans de l'association le 26 septembre 2020.
- 6 000,00 € au Pacific vapeur club pour l'accompagner financièrement dans l'organisation d'un voyage entre Oissel et Dieppe aller-retour le 29 août 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

53 - Renouvellement des conventions des Classes à horaires aménagés danse pour la période 2020-2023

Rapporteur: Monsieur Bénard Edouard

Il s'agit de renouveler les conventions définissant les modalités de fonctionnement des

Classes à horaires aménagés danse des 1er et 2nd degré de l'école Joliot Curie 2 et du collège Louise Michel en partenariat avec le Conservatoire de musique et de danse pour la période 2020-2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

54 - Centre culturel le Rive gauche - Création d'un nouvel abonnement saison 2020/2021

Rapporteur: Monsieur Bénard Edouard

La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray et Le Rive Gauche ont toujours défendu une politique tarifaire attractive. Afin de favoriser la circulation des publics et pour les inciter à découvrir ces formes nouvelles, il est proposé un nouvel abonnement « Pass C'est déjà de la danse » de 62 euros dédié à ce temps fort. Il permettra d'accéder à tous les spectacles chorégraphiques de cet événement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

55 - Programmation du Contrat unique global 2020

Rapporteur: Monsieur Bénard Edouard

La programmation du contrat unique global 2020 répond pleinement aux orientations et objectifs du Contrat de ville.

Elle décline des actions en faveur des habitants résidant sur la géographie prioritaire. La majorité des actions développées relèvent de la thématique de la cohésion sociale (60 %). Il s'agit d'actions dans les domaines de la réussite éducative, de la jeunesse, de l'accès aux droits, de la santé et du lien social.

Il s'agit d'approuver la programmation d'actions du Contrat unique global 2020 et d'attribuer les subventions du Contrat de ville en découlant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

56 - Cité éducative - Signature de la convention cadre triennale

Rapporteur: Madame Renaux Murielle

Le programme « Cités éducatives » initié par le gouvernement a pour objectif de renforcer la concertation et la mobilisation des partenaires éducatifs sur les territoires prioritaires de la politique de la ville. Le Quartier politique de la ville du Château blanc fait partie des 80 territoires labellisés à l'échelle nationale.

Le programme triennal (2020-2022), élaboré entre les services de l'État, l'Education nationale et la ville de Saint-Étienne-du-Rouvray, va permettre de soutenir à hauteur de 690 000 € sur trois ans les projets envisagés par les acteurs mobilisés : écoles, collèges, associations et services municipaux.

Il s'agit alors d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre triennale « Cité éducative ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

57 - Caisse d'allocations familiales (Caf) - Signature de la convention - Mon compte partenaire

Rapporteur: Madame Renaux Murielle

Dans le cadre de ses missions, la Caisse d'allocations familiales (Caf) fournit à ses partenaires des données à caractère personnel.

La Caf propose à la Ville signer une convention "Mon compte partenaire" permettant d'accéder aux informations des usagers, notamment la composition familiale, le quotient familial de la Caf.

Afin de faciliter la gestion des inscriptions Unicité, il est proposé de signer cette convention avec la Caisse d'allocations familiales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

58 - Affaires scolaires - Participation financière de la ville aux frais de fonctionnement de l'école privée Jeanne D'Arc

Rapporteur: Monsieur Fontaine David

Il est décidé de fixer les montants versés à l'école Jeanne d'Arc, par élève domicilié à Saint-Etienne-du-Rouvray, comme suit :

- 455,00 € par élève de classe élémentaire,
- 467,30 € par élève de classe maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la Majorité la délibération, par 30 votes pour, 3 votes contre, 2 abstentions.

59 - Affaires scolaires - Ecole privée Jeanne d'Arc- Subvention de fonctionnement 2019-2020

Rapporteur: Monsieur Fontaine David

Il s'agit de fixer pour l'année scolaire 2019-2020, la participation à 455,00 € par élève stéphanois de classe élémentaire et à 467,30 € par élève stéphanois de classe

maternelle, soit une participation globale de 55 952,80 €.

Par ailleurs, une demande de subvention sera présentée au titre des charges nouvelles incombant à la commune pour le financement des classes préélémentaires dans le cadre de l'instruction obligatoire à trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à la Majorité la délibération, par 30 votes pour, 3 votes contre, 2 abstentions.

60 - Habitat - Signature de la convention de délégation de la compétence liée à la mise en œuvre et au suivi du dispositif d' "autorisation préalable de mise en location " dite "permis de louer" entre la Métropole Rouen Normandie et la commune de Saint Etienne du Rouvray

Rapporteur: Monsieur Quint Didier

Il s'agit de la signature d'une convention de délégation entre la Métropole Rouen Normandie et la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray permettant la mise en œuvre opérationnelle du permis de louer sur les copropriétés du Château-Blanc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

61 - Rapport annuel 2019 de la commission communale pour l'accessibilité

Rapporteur: Madame Olivier Catherine

Selon l'article L.2143-3, cette commission :

- « dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, et des transports » ;
- « tient à jour la liste des établissements recevant du public (ERP) situé sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmé et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées » ;
- « organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ».

Ce rapport est communiqué à titre d'information.

62 - Unicité - Mise à jour du règlement

Rapporteur: Madame Boucard Florence

Il s'agit de mettre à jour les dispositions du règlement Unicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

63 - Lutte contre le frelon asiatique - Participation Financière de la commune et convention avec le Groupement de Défense contre les Maladies des Animaux GDMA 76

Rapporteur: Madame Le Behec Laëtitia

Afin d'éviter la prolifération du frelon asiatique, il est proposé de participer financièrement aux frais de destruction des nids en fixant les modalités et de conventionner avec le GDMA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.